

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet des acquisitions des terrains suivants pour lesquelles des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires intéressés :

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
AH 95	186 m ²	10 Rue de la République	OMARJEE Cassam	180 000 F (conforme à l'évaluation des Domaines)	Amiable	Réserves foncières pour habitat social	904-210
AH 99	94 m ²	6 Rue de la République	OMARJEE Cassam	110 000 F (conforme à l'évaluation des Domaines)	Amiable	Réserves foncières pour habitat social	904-210
AN 581 (ex-166 p)	47 m ²	12 bis Ruelle Pavée	Mme VI FANE Jean-françois	6 000 F (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable (après cession gratuite de 37 m ²)	Elargissement de voie publique	901-210
AP 6-7	571 m ²	379 Rue Maréchal Léclerc	Epoux MINET Pierre	1 400 000 F (conforme à l'évaluation des Domaines)	Amiable	Aménagement du carrefour du Butor	901-210
AP 50	201 m ²	11 Ruelle Tader	Consorts VALCARES	240 000 F	Amiable	Réserves foncières	908-210

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
AR 188-192	9 320 m ²	Le Butor	Etat	(fixé par les Domaines)	Amiable (ancien domaine public fluvial dans la Ravine du Butor déclassé)	Réserves foncières	908-210
AT 499 (ex-377 p)	51 m ²	Ruelle du Couvent	SANDROM Marie Claude	15 300 F (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie publique	901-210
AT 502 (ex-272 p)	103 m ²	26 Ruelle du Couvent	SELEMAN Y Raymond	12 900 F (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable (après cession gratuite de 60 m ²)	Elargissement de voie publique	901-210
BD 604 (ex-370 p)	56 m ²	20 Rue Tesson / Sainte-Clotilde	VELOUPOULE Jacques	16 800 F (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie publique	901-210
CM 194	35 569 m ²	La Croix / Brûlé	LENORMAND Marie-Claire	250 000 F (compatible avec l'estimation des Domaines)	Amiable	Extension de la Zone de Loisirs du Brûlé	903-210
CP 171	1 974 m ²	Chemin Cojondé / Saint-François	Association Immobilière de l'Enseignement Privé	325 000 F (supérieur de 30 % à l'évaluation des Domaines)	Amiable	Réserves foncières	908-210



Acquisitions de terrains

- 3 -

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
CV 85 (partie)	1 000 m ²	Piton Bois-de-Néfles	PAVET Bruno	25 000 F (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Construction d'un réservoir d'eau potable	902-210
CX 73	2 346 m ²	Ilet Quinquina / Domenjod	CHANE CHUEN KEE	20 000 F (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Réalisation d'un terrain de sport	903-210

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, en cas d'accord :

- de bien vouloir m'autoriser à signer les actes d'acquisition de ces terrains et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants ;

- de me dispenser, le cas échéant, de remplir les formalités de purge des privilèges pouvant grever les terrains dont le prix ne dépasse pas 50 000 F.



LE MAIRE : Y a-t-il des intervenants ? Oui, Monsieur LEGROS.

M. LEGROS A. : Concernant le terrain cadastré section CP n° 171, à la page 2 du rapport, dont le prix de 325 000 F est supérieur de 30 % à l'évaluation des Domaines, je voudrais faire remarquer qu'en général ce dépassement est arrêté à 20 % maximum. Ici, ce taux atteint les 30 %.

LE MAIRE : Sauf erreur, il semblerait que la décision émane de vous.

(Applaudissements de la foule).

M. LEGROS A. : Non, Monsieur le Maire. Qui plus est, ce n'est pas à moi de décider. La décision doit justement être prise là.

LE MAIRE : Cela est vrai.

J'ai en ma possession un document, visé par vous, concernant ce terrain. Je sais bien qu'il s'agissait là d'une proposition. Cependant, y ayant relevé votre signature, j'ai cru bon devoir la soumettre au Conseil Municipal.

M. LEGROS A. : La décision finale revient au Conseil Municipal.

LE MAIRE : C'est vrai.

J'ai souhaité que, pour un certain nombre de dossiers pour lesquels vous aviez apporté votre caution -ici, vous avez signé et noté : "OK 325 000 F"-...

M. LEGROS A. : Oui, mais dans la perspective de présenter cette proposition au Conseil Municipal.

LE MAIRE : Pardon !?...

M. LEGROS A. : Pour que cela soit soumis au Conseil Municipal.